

Travail pratique**Cat. 1, 2**

Procédure de qualification

Dessinateur/dessinatrice CFC**Orientation Génie civil****Travaux publics - ITB 000.2**

Objet : Viabilisation d'une zone bâtie avec déviation d'un ruisseau		Dessin à la main	
		CAO	X
Cat. 1	Élaboration de principes de base et de solutions possibles		
Cat. 1.1	Travaux publics	Construction	
Cat. 2	Création de modèles numériques et réalisation de plans/Création de visualisations et de maquettes/Assistance aux responsables de projet		
Cat. 2.1	Travaux publics	Construction	
Durée : 1 heures 45 minutes			

Temps alloué pour la réalisation du plan : 1 :45 h

Arrêt de bus à l'échelle 1:200 et vue à l'échelle 1:100

Temps total disponible : 1 :45 h

Principes de base :

- Énoncé du travail d'examen
- Plan de base de situation
- Vue

Énoncé du travail d'examen au format papier
A3 au format papier
A4 au format papier

Candidat·e / numéro d'examen

.....

.....

.....

.....

Délai de blocage : Ces épreuves ne doivent être utilisées qu'après validation par le CFSO conformément à la liste des exercices !

Élaboré par : Comité technique PQ dessinateur/dessinatrice CFC orientation Génie civil

Contexte

Dans cette commune située au bord d'un lac, la construction d'un nouvel arrêt de bus avec butoir de 22 cm est prévue sur la Hauptstrasse, le long de la parcelle n° 2298. En vous basant sur les distances de visibilité, les accès et les indications fournies, veuillez déterminer l'emplacement optimal pour l'arrêt de bus sur la chaussée côté nord. Le projet annexe de la Kastrasse sera également réalisé parallèlement à l'exécution des travaux de construction de l'arrêt de bus. La hauteur du mur de soutènement étant supérieure à 2,00 m au niveau de la parcelle n° 2298, celui-ci doit être déplacé afin de respecter les distances de visibilité.

Description des tâches avec indications détaillées pour la planification des différents éléments

Veuillez représenter le plan de situation à la main à l'échelle 1:200, et la vue à l'échelle 1:100.

Veuillez indiquer les éléments suivants :

- Plan de situation :
 - Toutes les distances de visibilité aux carrefours selon l'annexe n° 1
 - Toutes les distances de visibilité aux trottoirs
 - Déplacement du mur de soutènement de la parcelle n° 2298, y c. démolition
 - Alentours du bus
 - Zone d'accès
 - Cotation
 - Annotations
- Vue :
 - Bordure d'accostage (bord de la route/du trottoir)
 - Annotation du butoir
 - Annotation de la déclivité
 - Cotation

Indications générales :

- La cage d'escalier ne doit pas être démolie
- Le mur de soutènement peut être déplacé de 0,30 m derrière la ligne de visibilité
- L'aire d'accès est nécessaire uniquement au niveau du secteur 2^e porte
- Veuillez élargir l'aire d'accès à 2,00 m
- Longueur du bus = 18,0 m, largeur = 2,50 m
- Début de l'aire d'accès à 4,20 m de l'avant du bus selon l'annexe n° 2
- Longueur de l'aire d'accès : 5,40 m
- Déclivité souhaitée de la rampe : 4,0 % ; si cela s'avère impossible, elle ne doit toutefois pas dépasser 6,0 %.
- Rampe = passage entre le bord de route existant et le butoir de 22 cm
- Bordure de route / trottoir lors d'un passage = butoir 3 cm
- Bordure de route / trottoir = 8 cm

Indications relatives à la distance de visibilité aux carrefours :

- Distance d'observation B = 3,0 m
- Distance entre l'axe médian du véhicule et le bord de la chaussée d = 1,50 m
- Espacement trottoir d = axe médian du trottoir

Annexe n° 1

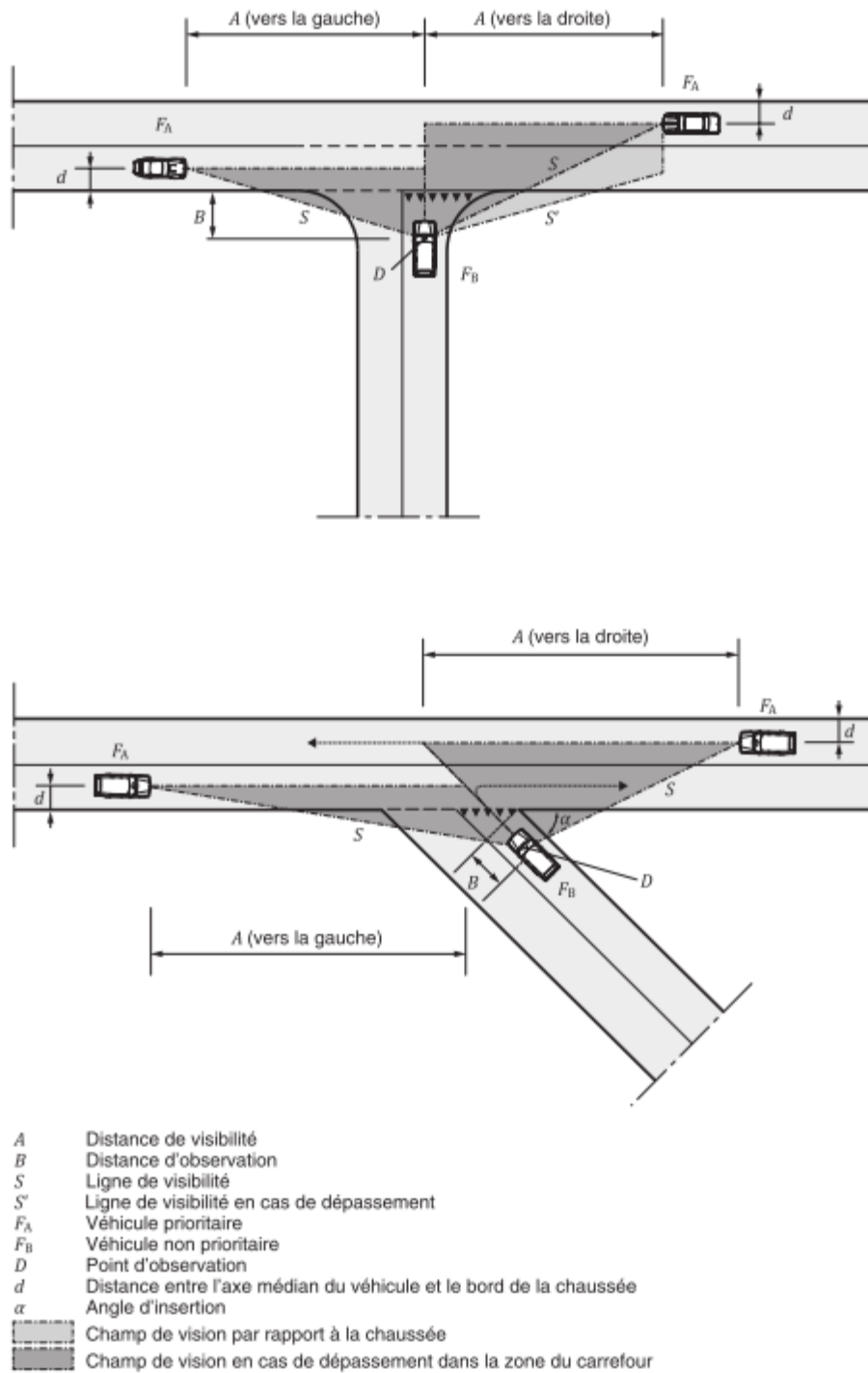


Fig. 1

Travail pratique
Cat. 1, 2

Procédure de qualification
Dessinateur/dessinatrice CFC
Orientation Génie civil

Travaux publics - ITB 000.2

Distances minimales de visibilité aux carrefours nécessaires en fonction de la vitesse d'approche des véhicules automobiles prioritaires							
Vitesse d'approche [km/h]	20	30	40	50	60	70	80
Distance de visibilité A [m] nécessaire aux carrefours	10...20	20...35	35...50	50...70	70...90	90...110	110...140

Tab. 1

Distances minimales de visibilité aux carrefours nécessaires en fonction de la vitesse d'approche des véhicules automobiles prioritaires

Distances minimales de visibilité nécessaires aux trottoirs en fonction de la déclivité				
Déclivité [%]	≤ -6	-4	-2	≥ 0
Distance de visibilité A [m] nécessaire	30	20	20	15

Tab. 2

Distances minimales de visibilité nécessaires aux trottoirs en fonction de la déclivité [13]

Annexe n° 2

